

CAP EMPLOYE De VENTE SPECIALISE (option A et B)

Le diplôme

L'apprenti est présenté à l'examen du **CAP Employé de Vente Spécialisé** (option A ou B) à l'issue de la deuxième année de formation. (Diplôme Education Nationale)

Option A : Produits alimentaires ; **Option B** : Produits d'équipement courant

Les objectifs de la formation

Cette formation professionnelle permet de former des employés pour les activités suivantes :

OPTION A Produit alimentaires	OPTION B Produits d'équipement courant
Réception des produits et mise en état de conservation	Réception des produits et tenue des stocks
Suivi marchand des familles de produits alimentaires	Aide au suivi d'assortiments
Option A et B Vente – Accompagnement de la vente	

Perspectives professionnelles

Adjoint responsable de rayon ou de point de vente

Secteurs d'activité

L'activité du titulaire de ce CAP s'exerce dans des entreprises de tailles très diverses, à condition que la relation client-vendeur existe.

Par exemple :

Pour l'option A : boulangerie, charcuterie-boucherie, primeurs, rayon produits frais de la grande distribution..

Pour l'option B : tout autre produit que l'alimentaire dans des magasins de détail spécialisé, îlots de vente des grands magasins...

Déroulement de la formation

La préparation se déroule sur 2 ans selon le mode alternance CFA/entreprise :

Sur les deux années de formation 13 à 14 semaines en CFA par année de formation

- 1 semaine au CFA
- 2 semaines en entreprise

Conditions légales

- Jeune de 16 à 30 ans révolus sauf cas particuliers et dérogatoires
- Conclure un contrat d'apprentissage avec un employeur

Modalités d'inscription au CFA

- Sur dossier à la signature du contrat d'apprentissage

Pré-requis

- Sortie de 3ème de collège

Programme de la formation

Enseignement général :

- Mathématiques
- Sciences Physiques / Chimie
- Français / Histoire - Géographie
- EPS
- Anglais

Enseignement professionnel :

Option A

- Réception des produits et mise en état de conservation, expédition des produits
- Suivi des familles de produits alimentaires

Option B

- Réception des produits et tenue du stock
- Aide au suivi d'assortiments

A et B

- Vente, accompagnement de la vente
- Prévention Santé Environnement

Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

L'apprenti est placé sous la responsabilité du chef de rayon ou du responsable du point de vente. Il est en relation avec les services administratifs et commerciaux. Il est en contact avec le client. Les principales activités sont :

- réceptionner et vérifier les produits, mettre en stock, suivre les entrées-sorties, préparation des expéditions, nettoyage des chambres froides
- étiquetage des produits, mise en rayon, opération de conditionnement, préparation et nettoyage quotidien des équipements,
- mise en vitrine des produits, étiquetage, installation des promotions et des animations
- Accueil et assistance au client, argumentation, prise de commande, conclusion de la vente
- accueil des clients à la caisse, encaissement des sommes dues

Poursuite d'études envisageable

La poursuite des études peut se faire généralement vers :

- 1^{ère} BAC PRO commerce
- 1^{ère} BAC PRO vente
- Tout autre diplôme de niveau IV

☞ *Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (demandeur d'emploi ou jeunes adultes de plus de 26 ans)*